

# Risques professionnels dans les métiers au contact des animaux

6 avril 2020

En février 2020, la revue *Travail et sécurité* consacre un dossier aux risques professionnels dans les métiers au contact des animaux vivants : vétérinaires, éleveurs, vendeurs en animalerie, soigneurs animaliers, etc. Il comporte un article synthétique et six autres présentant des témoignages en zoo, élevage avicole, animalerie commerciale, clinique et école vétérinaires, élevage bovin. Si les risques directement liés aux animaux (morsures, griffures, coups, encornages, zoonoses, etc.) sont manifestes, l'accent est mis sur les autres risques associés à ces activités, les auteurs rappelant que, dans le cas des élevages bovins, plus de 40 % des accidents mortels ne sont pas dus à un animal. Les risques sont classés selon qu'ils sont physiques (risques de morsures et griffures lors de la manipulation et la contention, troubles musculo-squelettiques en raison du port de charges lourdes), biologiques (zoonoses), chimiques (mésusage de médicaments) ou psychosociaux (surcharge de travail, pression sociétale dévalorisant ces métiers).

Source : [Travail et sécurité](#)